

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Réunion du conseil municipal du 10 septembre 2021

DATE DE CONVOCATION : Le 07 septembre 2021

Le **DIX SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 07 septembre 2021

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie
BILLEGA Nicole - CHABANT Agnès- CHABANT Évelyne – DEPARDIEU Patrick -
LISSANDRE Cédric – PERREAUT François - RICHIN Joël - VERONNET Jean-Luc

Excusée : Mme CARNET Laurianne

La séance du conseil débute à 20 heures sous la présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame Nicole BILLEGA secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 09 juillet 2021 :

Madame Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 09 juillet 2021.

Mise en place tarification sociale de la restauration scolaire :

Selon la délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, la tarification sociale des cantines scolaires consiste à facturer les repas aux familles selon une grille tarifaire progressive tenant compte de leur niveau de ressources.

La mise en place d'une tarification sociale s'inscrit dans l'objectif de la stratégie nationale de la prévention de la lutte contre la pauvreté de garantir à tous un accès à l'alimentation. L'accès à la cantine permet de bénéficier d'au moins un repas complet et équilibré par jour, mais aussi favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves et participe à l'apprentissage du vivre ensemble.

Les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux à ne pas manger à la cantine que les élèves issus de familles favorisées et très favorisées.

La commune de SAINT ALPINIEN bénéficiant de la fraction péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale, fait partie des communes éligibles à cette aide de l'État au travers d'une convention pluriannuelle.

Afin de permettre à un plus grand nombre d'élèves d'en bénéficier, l'État renforce les moyens mis à disposition. La grille tarifaire doit comporter au moins 3 tarifs progressifs,

basés sur les quotients familiaux ou les revenus avec au moins un tarif inférieur ou égal à 1,00 € et un supérieur à 1,00€.

Madame le Maire propose la grille tarifaire suivante :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU REPAS
DE 0 à 700	0.85€
DE 700 à 999	0.95€
AU DELA DE 1000	1.50€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Accepte la tarification sociale telle que présentée pendant la durée de subventionnement par l'État, soit à ce jour pour 3 ans, dès le 1er septembre 2021, et **autorise** Madame le Maire à engager la procédure en vue de l'obtention de l'aide financière de l'État au titre de l'instauration de la tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles, et signer tout document relatif à la mise en place de cette procédure.

Tarifs des consommations lors de l'utilisation de la licence de boissons de 4ème catégorie :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents de fixer les tarifs de consommation comme suit :

WHISKY-RICARD	2,00€
MUSCAT-KIR	1,50€
VIN BLANC/ROSÉ	1,50€
JUS DE FRUITS-COCA COLA	1,50€
BIERES	2,00€

Convention déneigement pour l'année 2021-2022 :

L'entreprise SIMONNETON a fait parvenir à la Mairie le devis pour le déneigement de la commune ; il propose un tarif horaire de 51,70€ TTC.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis pour l'année 2021-2022.

Questions diverses :

- Madame le Maire remercie les élus pour les divers travaux réalisés durant l'arrêt maladie de l'agent communal.

- Monsieur Bernard ALLOCHON informe ses collègues qu'un technicien est venu pour le contrôle de la lagune ; une grille est à remettre et les regards sont à nettoyer. Un rapport détaillé va être envoyé, comme chaque fois, à la Mairie.

- Madame Sylvie Bielli signale des cadavres de ragondins à la pêcherie de Planet et réitère sa demande de pose de barrières en bois.

- Madame le Maire informe ses collègues que le mur de l'école s'est en partie effondré ; un arrêté municipal a immédiatement été pris afin de sécuriser les lieux et faire intervenir rapidement une entreprise pour réaliser les travaux.

Elle leur indique également que comme les autres années, elle a signé une convention avec l'IME de Felletin afin qu'un groupe de jeunes de l'atelier nature de l'IME de Felletin, encadrés par Hervé CADRO du «Martineix», nettoie un chemin communal qui va du Mazelon au Bacaud.

- Monsieur Joël RICHIN signale qu'une tête d'amortisseur du véhicule communal fait du bruit, mais que ça n'est pas grave.

-Les élus décident que le flocage de ce dernier soit effectué comme sur l'ancien, à savoir : « Commune de Saint-Alpinien ». Les conseillers municipaux donnent leur accord.

Il rappelle également qu'il avait été évoqué lors d'une réunion le souhait de vendre le dernier terrain disponible situé sur le lotissement. Madame le Maire explique que l'avis du domaine sur la valeur vénale de ce terrain avait été demandé il y a environ deux ans, mais qu'en effet aucune décision n'avait été prise. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

- La commission des travaux se rendra sur les routes communales que Monsieur Bernard ALLOCHON aura auparavant listées en fonction de leur état, le samedi 18 septembre à partir de 10h00. Ensuite des devis seront demandés afin de pouvoir déposer des dossiers de demande de DETR 2022 et BOOST'COMMUNE.

Elle se rendra également au Maisounioux comme il avait été décidé lors du dernier conseil municipal.

- Monsieur Joël RICHIN va se rapprocher des agriculteurs et commander du tout-venant pour mettre dans les chemins communaux.

- Monsieur Cédric LISSANDRE signale une lampe grillée à Chez Ruchon.

Date à retenir : Fête de la noisette le 03 octobre 2021 organisée par le comité des fêtes de Bosroger.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 22 H 50.
